



CLUB FRANÇAIS DU CHIEN TERRE NEUVE ET DU LANDSEER
Affilié à la Société Centrale Canine - Agréé Ministère de l'Agriculture.



INFORMATIONS :

Annie Pouvesle tél : 06 84 50 33 48
Peggy Sauvignat tél : 06 09 04 83 31
Laurence Godin tél : 06 61 45 86 00
Jonan Schibeny : 06 29 99 00 97

EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE du LANDSEER et du CHIEN TERRE NEUVE
Avec attribution du CACS (comptant pour le titre de Champion de France) Sous le patronage de la canine du Bourbonnais
14 avril 2024 à Cérilly (03350)

— Parc des Expositions — Rue de la Croix Blanche, 03350 Cérilly

SAMEDI 13 avril 2024 Ateliers, TAN, CSAU, Confirmations

8h30 à 13h Installation de l'exposition et Ateliers
Pique nique participatif pour tous et food truck
14h à 17h Accueil des exposants et participants aux ateliers
- handling
- toilettage
- travail à l'eau
- initiation au trait
- démonstration recherche utilitaire
- secourisme canin
- stands boutiques associatives
14h30 à 16h30 passage de TAN et CSAU
17h30 Assemblée Générale électorale

DIMANCHE 14 avril 2024 41ème Exposition Nationale d'Élevage

7h Arrivée des chiens
8h00 Contrôle vétérinaire Café viennoiseries offert par le CFCTNL
9h15 Présentation des juges **9h30** Début des jugements
Pause repas 45mn entre 12 et 14h (à la convenance des juges)
Après la fin des jugements, **Ring d'honneur**, Junior Handling
meilleurs babies, puppies, espoirs, BOB, BOS. Meilleurs jeune, vétérans, champion.
Lots reproducteurs et lots d'affixe, Meilleurs par couleur.

Samedi en soirée : 19h30 Apéritif Remise challenge beauté performance et médailles aux champions club.
20h30 buffet dînatoire sur réservation payante.

ENGAGEMENT vivement recommandé SUR INTERNET www.cedia.fr

limite internet 1er avril 2024

CLÔTURE IMPÉRATIVE ENGAGEMENTS PAR COURRIER : **réception le 31 mars au plus tard**
« Cédia » NE CFCTNL 03350
67 rue du Gal Leclerc - 67202 Wolfisheim

Bulletin ADHÉSION CFCTNL téléchargeable sur
<http://www.cfctnl.org>

renseignements TAN et CSAU

Peggy SAUVIGNAT

254 route de la Tour Blanche 24650 CHANCELADE
sauvignat.peggy@orange.fr

Publicité dans le catalogue de l'exposition
75€ page entière

Format A5 noir et blanc transmis en l'état (accompagné du règlement) **sous PDF, JPEG ou TIF exclusivement**
A Pouvesle / N. Pardillos
contact@cfctnl.org

Participation aux frais d'organisation (**TOUS les chèques sont à établir à l'ordre CFCTNL**)
Les engagements seront partiellement remboursés si annulation

	Adhérent CFCTNL (à jour de cotisation 2024)		Non adhérent CFCTNL	
	Jusqu'au 24/03/24	Du 24/03 à la clôture	Jusqu'au 24/03/23	Du 24/03 à la clôture
1er chien	40,00 €	50,00 €	50,00 €	60,00 €
2ème chien	31,00 €	41,00 €	41,00 €	51,00 €
3ème chien	22,00 €	32,00 €	32,00 €	42,00 €
4ème chien et suivants	17,00 €	27,00 €	27,00 €	37,00 €
Classe baby et puppy	17,00 €	27,00 €	27,00 €	37,00 €
Classe Vétéran	gratuit	gratuit	17,00 €	27,00 €
Lot d'affixe / reproducteur	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Confirmation seule, sans expo	40,00 €	50,00 €	50,00 €	60,00 €
Adhésion CFCTNL 2024	Renouvellement ou Nouvelle adhésion 38€ (simple) 45€ (couple)			
TAN / CSAU	15,00 €		30,00 €	

Les classes baby, puppy, vétérans ne peuvent être considérées comme 1er chien.
1€ supplémentaire par transaction pour frais de gestion bancaire .

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE DU CFCTNL

1 : LIEU, DATES

L'exposition se tiendra à Cérilly (03) le dimanche 14 avril 2024

2 : ARRIVÉE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures. Les jugements commenceront à 9h30 précises et pourront être interrompus pour le déjeuner.

3 : SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens sera libre.

4 : SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

5 : TOILETTAGE

Il est interdit de préparer le chien à proximité du ring en utilisant des substances ou un quelconque matériel. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Des espaces spécifiques seront mis en place. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

6 : PRESENTATION

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

Lors du jugement des classes individuelles, le présentateur n'est pas autorisé à porter de vêtement affichant ostensiblement le nom de l'élevage.

Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITÉ lors de toute exposition canine.

Les potences sont interdites dans les expositions.

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

Obligation est faite à l'organisateur d'effectuer des contrôles. **Un responsable du bien-être animal est nommément indiqué au catalogue et clairement identifié sur le terrain.**

7 : ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

8 : ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (papier ou online) Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par

l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant. Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétéran.

9 : ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS

CLASSE INTERMÉDIAIRE Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé

CLASSE OUVERTE Pour les chiens âgés de quinze mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE TRAVAIL Pour les chiens âgés de quinze mois minimum, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. (photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition.

CLASSE BABY (facultative)- 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour...

CLASSE PUPPY (facultative) - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé . Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race, du groupe, du jour...

CLASSE DE JEUNE (obligatoire)- Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé . Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent.

CLASSE CHAMPION (obligatoire)- Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation.

CLASSE VÉTÉRAN (obligatoire) - Possible à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement. Pour être inscrit dans les classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

CLASSE d'AFFIXE (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents.

Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur .

CLASSE de REPRODUCTEURS (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

Autre catégorie :

Chien « ne concourant pas » :

Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour.

Ce chien ne figure au catalogue et ne participe à aucun jugement de l'exposition et ne peut être confirmé à cette occasion.

10 : RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre du CFCTNL adressé par voie postale à CEDIA en même temps que la feuille d'engagement.
- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

11 : CLÔTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception)

sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

12 : REFUS OU EXCLUSIONS

- 1) Des engagements : L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.
- 2) Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :
 - a) ceux refusés par le Service Vétérinaire
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
 - c) Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
 - d) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
 - e) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.
 - f) Les chiens estropiés, borgnes aveugles et les chiennes allaitantes.

13 : JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

14 : QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possédera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRÈS BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notables ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ÊTRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRÈS BON (les chiens qualifiés BON ou SUFFISANT ne pourront prétendre à un classement).

15 : RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à **trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation**. Cette caution restera ac-

quise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

16 : SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

17 : CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

18 : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

19 : AVIS AUX EXPOSANTS RÉSIDANT A L'ÉTRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

20 : DROIT A L'IMAGE. Les exposants acceptent que des photos et/ou vidéos soient faites pendant la manifestation. La publication des documents ne devra porter préjudice à l'association et aux exposants.

Par la **Société Centrale Canine**

Publié 25/08/2021 à 16:05 - Mis à jour le 25/08/2021 à 16:08

La Centrale Canine s'engage pour le Bien-être des chiens en rédigeant le Guide des Bonnes Pratiques en élevage canin. Il a pour objectif de recenser les actions à mettre en place pour s'assurer du bien-être de son (ou ses) chien(s).

Le bien-être est défini par 5 libertés fondamentales :

1. L'absence de soif, de faim ou de malnutrition
2. L'absence d'inconfort physique
3. L'absence de douleur, de blessure, de maladie
4. L'absence de peur, de stress, de détresse (aspect psychologique)
5. L'expression des comportements normaux, par exemple : la possibilité de creuser, courir, interagir avec ses congénères, explorer, ...

Il est indispensable de veiller au respect de ces 5 libertés pour que nos chiens puissent être toujours dans un état de bien-être optimal !

Agria
Assurance pour Animaux



Partenaire du Club

**Bénéficiez d'avantages exclusifs
grâce à l'Agria Breeders Club**

Gratuit et sans engagement

Ça m'intéresse !

www.agriabreedersclub.fr/chien/contact

EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE du LANDSEER et du CHIEN TERRE NEUVE

Avec attribution du CACS (comptant pour le titre de Champion de France) Sous le patronage de la canine du Bourbonnais

Dimanche 14 avril 2024 à Cérilly (03350)

— Parc des Expositions —

Rue de la Croix Blanche, 03350 Cérilly

Monsieur Einar PAULSEN (DK): Mâles Terre Neuve et Landseer**Madame Claire DETENDER : Femelles Terre Neuve et Landseer**

La liste des juges et la répartition des classes peuvent être modifiées suivant le nombre de chiens engagés et les éventuelles indisponibilités des juges.

Demande d'engagement

Race et Sexe	Terre Neuve O	Landseer O	Mâle O	Femelle O
Nom du chien	Identification		Date de Naissance	
Nom du père		Nom de la mère		
Propriétaire		Producteur		
Adresse				
Code postal	Localité			
Pays	Tél			
Email				

Classes d'engagement

O Baby 4-6 mois	O Puppy 6-9 mois	O Vétéran à partir de 8 ans	
O Jeune 9-18 mois	O Intermédiaire 15-24 mois	O Ouverte + 15 mois	O Champion (joindre titre)
O confirmation seule		O Travail + 15 mois (joindre attestation SCC)	
N° adhérent CFCTNL		O Adhésion CFCTNL (règlement séparé avec bulletin adhésion)	

Document à renvoyer à « CEDIA » NE CFCTNL 67 rue du Gal Leclerc - 67202 Wolfisheim
(limite réception engagement papier : vendredi 30 mars 2024)

accompagné du règlement par chèque postal ou chèque bancaire à l'ordre du CFCTNL ou
par virement **Code IBAN : FR76 1100 6429 0052 1428 8190 017 SWIFT : AGRIFRPP810**
Engagement possible et conseillé sur internet www.cedia.fr (clôture 1er avril minuit)
tarifs majorés de 10€ à partir du 24 mars
Adhésion club, au trésorier https://www.cfctnl.org/docs/form_adh.pdf

« Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus (ou figurant au verso). J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre. Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. »
J'accepte la publication des photos et/ou vidéos réalisées pendant la manifestation.

A, le Signature obligatoire du propriétaire

PS : Les chiens déjà titulaires du titre de champion de France de Conformité au Standard ne peuvent être engagés dans une classe donnant accès au CACS.



CLUB FRANÇAIS DU CHIEN TERRE NEUVE ET DU LANDSEER

Affilié à la Société Centrale Canine - Agréé Ministère de l'Agriculture.

EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE du LANDSEER et du CHIEN TERRE NEUVE

Avec attribution du CACS (comptant pour le titre de Champion de France)

Sous le patronage de la canine du Bourbonnais

14 avril 2024 à Cérilly (03350)

— Parc des Expositions —

Rue de la Croix Blanche, 03350 Cérilly



Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre toute maladie à virus et obligatoire de se munir du carnet de santé.

Pour les étrangers, se reporter à la réglementation en vigueur : vaccination antirabique obligatoire.

IMPORTANT : Rappel de la décision de la Commission Nationale des Expositions de la SCC du 08/11/2004 : les chiens doivent arriver toilettés pour l'exposition. Ne seront plus acceptés que les coups de «brosse de finition».

Un espace réservé au toilettage avec matériel personnel sera éventuellement mis à disposition à l'extérieur.

Épreuves du Test aux Aptitudes Naturelles (TAN) NE 2024 samedi 13 avril (de 14h30 à 16h30)

Ces épreuves, réservées aux chiens âgés au minimum de 10 mois le jour de l'épreuve (sans maximum d'âge), comprendront des tests appréciant le degré de sociabilisation, l'aisance du mouvement, et **un test de trait ou test à l'eau**. Toutefois, les chiens possédant le 1er degré de travail à l'eau seront dispensés du test de trait (se munir obligatoirement du carnet de travail de votre chien afin de pouvoir valider votre épreuve à l'eau).

Une attestation de réussite est remise sur place aux propriétaires des chiens ayant satisfait aux épreuves.

obligatoire

Pour les chiens nés à l'étranger Pour s'inscrire au "Passage du TAN ou du CSAU" de la NE vous devez envoyer copie du certificat de naissance ou du pedigree avec le paiement correspondant **par courrier** à **Cedia**

Les fiches de TAN seront à disposition du jury au secrétariat de l'exposition le samedi 13 avril

Pour plus de renseignements : **06 09 04 83 31** ou **sauvignat.peggy@orange.fr**

Tarif : 15 euros (Membre CFCTNL) – 30 euros (non Membre)

Engagement au CSAU et TAN sur Cédia -

Je soussigné, demande l'inscription de mon chien aux épreuves du TAN du 13 avril 2024 à Cérilly.

Je joins le certificat de naissance / pedigree et la somme de _____ €

Nom du chien _____

Nom du Propriétaire :

Un apéritif organisé par le CFCTNL sera offert gratuitement aux exposants après l'Assemblée générale dans le hall de l'exposition samedi 13 avril 2024 à 19h30.

Je souhaite réserver le buffet pour personnes (8€ par personne) sur cedia

Je souhaite stationner avec mon camping car sur le parking réservé à cet effet
vendredi soir / samedi soir / dimanche soir (rayer les mentions inutiles)

Restauration rapide samedi midi

Au "food truck" vous pourrez acheter des wraps (10€) .

Restauration rapide dimanche midi

Foodtruck Pizzas à partir de 10€

Feuille à envoyer **avant le 1er avril** à : cedia NE CFCTNL 03350

67 rue du Gal Leclerc - 67202 Wolfisheim



CLUB FRANÇAIS DU CHIEN TERRE NEUVE ET DU LANDSEER
Affilié à la Société Centrale Canine – Agréé Ministère de l'Agriculture.



EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE du LANDSEER et du CHIEN TERRE NEUVE
Avec attribution du CACS (comptant pour le titre de Champion de France)
Sous le patronage de la canine du Bourbonnais
14 avril 2024 à Cérilly (03350)

— Parc des Expositions —
Rue de la Croix Blanche, 03350 Cérilly



Thème et dress-code de la 41ème NE du CFCTNL : Les Iles

Ateliers samedi après-midi. Pour ceux qui peuvent être sur le lieu de l'exposition à partir de samedi après-midi, divers ateliers seront mis en place : conseils de toilettage et handling, initiation au trait, recherche utilitaire, secourisme canin et passage de TAN et de CSAU. Présence de stand d'information sur le travail à l'eau sauvetage et travail du poil de chien .

Le CFCTNL offre le samedi après l'Assemblée Générale un apéritif avec remise des récompenses pour le championnat du club et le challenge beauté-performance

Un **café / viennoiserie de bienvenue** vous sera proposé à votre arrivée dimanche matin.

Toilettage et propreté du site : Nous offrons des espaces toilettage avec électricité en extérieur, (préau attenant au hall) pour la préparation des chiens. L'utilisation des pulseurs se fera **exclusivement** dans ces espaces toilettage, **à l'extérieur du hall**. Possibilité de réservation des espaces toilettage pour la journée de dimanche. Certains espaces resteront libres pour une utilisation temporaire sans réservation.

Chacun sera responsable de la propreté du site et devra participer à la remise en état du lieu en fin de journée.

Réservation parking camping-car : Vous avez la possibilité de stationner sur site à partir de 9h samedi matin jusqu'à lundi matin 9h. Le stationnement de nuit des camping-car peut se faire dans la zone immédiatement proche des bâtiments.

Hébergement : De nombreux gîtes existent dans la région de Cérilly
<https://www.territoire.fr/territoires/auvergne-rhone-alpes/allier/cerilly/3048/1283?hebergement>

Stands associatifs : Objets spécifiques en lien avec nos races, champagne cuvée spéciale NE.....

Food-truck présent sur le site samedi (wraps) et dimanche midi (Pizzas)

Engagement à l'exposition par internet
paiement par carte bancaire

www.cedia.fr

Clôture dimanche 1er avril à minuit

Majoration de 10€ par chien à partir du 24 mars

Engagement à l'exposition par courrier
chèque ordre CFCTNL ou virement bancaire

IBAN : FR76 1100 6429 0052 1428 8190 017

Identifiant International SWIFT : AGRIFRPP810

joindre justificatif de virement

CEDIA

NE CFCTNL 03350

67 rue du Gal Leclerc - 67202 Wolfisheim

Réception engagement papier 30 mars au plus tard

Inscription TAN (épreuve trait et eau)
CSAU

chèque ordre CFCTNL ou virement bancaire

IBAN : FR76 1100 6429 0052 1428 8190 017

Identifiant International SWIFT : AGRIFRPP810

avec copie pédigrée chiens étrangers

www.cedia.fr

Réception 1er avril au plus tard

Publicité dans le catalogue de l'exposition /
Réservation stands commerciaux

Annie Pouvesle / Nathalie Pardillos
contact@cfctl.org

Réception 1er avril au plus tard